

Garantie annulation de séjour MAE/OCCE

13 mars 2020

Pour l'instant, la procédure est la suivante :

1) Pour tous les voyages dont l'organisation est déjà finalisée (avec autorisation du DASEN et acompte versé)

En effet, les coopératives scolaires **ayant contribué financièrement à l'organisation de séjour** vont être amenées à constituer des dossiers de sinistres.

Ces dossiers, adressés à l'OCCE 77, devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Autorisation initiale de départ signée par le DASEN ou ses services **avant la date du 12 mars 2020**
- Ensemble des justificatifs de dépenses liées au séjour **à la charge de la coopérative**
- Document attestant de l'interdiction de départ
- La déclaration de sinistre (jointe au mail) **(Attention ne pas signer la page 1)**

2) Pour toute sortie à la journée déjà réglée ou avec acompte versé.

- Ensemble des justificatifs liés à la sortie **à la charge de la coopérative**
- Document attestant de l'interdiction de départ
- La déclaration de sinistre (jointe au mail) **(Attention ne pas signer la page 1)**

3) Pour tous les voyages dont l'organisation n'est pas encore finalisée.

Nous vous conseillons fortement de suspendre toutes vos réservations de cars, spectacles, intervenants auprès desquels vous vous étiez engagés.

Point important dans tous les cas : relisez attentivement vos devis et contrats. Si nécessaire faites-vous préciser les clauses de dédit en cas d'annulation. Quelle part restera à charge en cas d'annulation ?

Nous reviendrons vers vous dès que nous disposerons d'informations complémentaires concernant les procédures pour bénéficier de la garantie annulation.

Chaque dossier de sinistre devra nous être transmis soit par mail ad77@occe.coop.

Seuls seront pris en compte les frais engagés ou payés par la coopérative OCCE sur la base de justificatifs comportant les termes "coopérative scolaire OCCE".

L'OCCE 77 transmettra votre dossier à l'assurance et en assurera le suivi.

Restant à votre disposition, veuillez croire à notre engagement à vos côtés et à notre coopération.

Pour le Conseil d'Administration de l'OCCE
Sandrine VENTURA HORTA, Enseignante détachée

